

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL56

présenté par

M. Molac, M. Coronado, M. Baupin et Mme Attard

-----

### ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 23 par les mots :

« qui concernent son territoire. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli précise que les pôles de compétitivité sur lesquels les métropoles participent au copilotage aux côtés de l'Etat et de la Région sont ceux qui les concernent directement sur leurs territoires.